

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusé :

M. AFFLARD Christian

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POUILLIER Bernard

Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael

M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale

Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme DELPORTE Marie-Françoise ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 16 mars 2023

Date de réception en préfecture : 31 mars 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

RESSOURCES HUMAINES

Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)

Préambule

Monsieur DEWAILLY Bruno, Adjoint, informe le Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît saisonnier de travail, conformément à l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Monsieur DEWAILLY Bruno, Adjoint, expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir notamment l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie et l'entretien des bâtiments (peinture, plâtrerie, maçonnerie...). Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} avril, quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35h et de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période maximale de 12 mois en raison de l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques.

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur DEWAILLY Bruno,
Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.332-23-2° ;

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Administration Générale » qui s'est réuni le 16 mars 2023,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 21 mars 2023,

Considérant que l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques justifie le recrutement d'agents contractuels ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial sur cette organisation ;

DÉCIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixée par l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique précité pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité aux services techniques,

- **DE CRÉER** à ce titre quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique afin d'effectuer notamment les missions d'entretien des espaces verts, entretien de la voirie et entretien des bâtiments pour une durée hebdomadaire de 35h,

Le niveau de rémunération sera déterminé selon les fonctions, les qualifications et l'expérience des candidats retenus, en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique et limité à l'indice maximal dudit grade,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

